**Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II)** **U.E.F. 2**

**Droit - Economie - Sciences Sociales** **2069**

Paris

**Session :**  Mai- Juin 2021

**Année d'étude : M1 droit public**

**Discipline :**  droit constitutionnel général

(Unités d’Enseignements Fondamentaux 2)

**Titulaire(s) du cours : M. le professeur Denis Baranger**

**Durée de l’épreuve : 2 heures**

**Document(s) autorisé(s) : AUCUN**

Vous traiterez au choix **l’un des deux sujets** suivants.

PREMIER SUJET

L’entrée en vigueur de la Constitution.

SECOND SUJET

Commentez le texte suivant.

*Extrait de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*

**« Art. 6.** La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».